L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de [illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE 29 JUIN 1879.

LES POURSUITES CONTRE M. DE CASSAGNAC.

Voici le texte de la lettre par laquelle le procureur-général près la cour de Paris demandait à la chambre l'autorisation de poursuivre M. Paul de Cassagnac:

Paris, le 16 mai 1879.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de déférer à l'appréciation de la chambre plusieurs articles du journal le *Pays*, publiés dans les numéros [illegible] de ce journal, en date des 10, 11 et 24 courant. Ces articles intitulés "Question du jour" me paraissent contenir le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, prévu par l'article 4 de la loi du 11 mai 1848.

Je citerai notamment les passages suivants:

No du 10 mai. —"La France s'est mise [illegible] la République se déchaîner sur elle comme un fléau."—"La liberté, c'est ce que vous avez promis [illegible] et c'est ce que vous ne donnez pas."—"La liberté, c'est ce que vous dites, et c'est ce que vous ne faites pas."—"C'est l'affirmation sur vos lèvres et la négation dans vos actes; c'est votre apostasie, quand vous parvenez aux affaires, alors que la liberté était votre culte, quand vous étiez dans l'opposition."—La liberté, c'est votre [illegible] sous son nom [illegible] comme contre sa divine principe et vous. —La liberté enfin, ce sera votre condamnation prochaine, châtiment mérité, car, étant venus en son nom, vous n'aviez de raison d'être qu'en la servant et qu'en lui obéissant.—Renégats de cette liberté, dont vous avez voulu faire votre apanage, contempteurs de l'autorité, qui est notre principe à nous, vous apparaissez petit à petit comme des gens impuissants à donner l'une et à comprendre l'autre.—Et quand cela sera suffisamment démontré par vos [illegible] et par vos actes, quand on verra qui vous avez renversé la monarchie, sans être capables de faire mieux ou même de faire autrement, quand on s'apercevra que tous vos hommes politiques ne sont que des saltimbanques affamés et faméliques, faisant la parade devant l'opinion et battant la grosse caisse sur le ventre de la France, alors que la baraque est vide, et qu'il y est venu pour ces argent, quand tous ceux seront lieu, ce qui est moins loin qu'on ne le pense, alors il arrivera pour votre équivoque République ce qui est arrivé pour les deux autres: un souffle, un dégoût s'élèvera aux quatre coins de notre pays et la balaiera."

No du 11 mai.—"Les républicains ont trouvé le moyen d'abaisser [illegible] que la France honnête à la tradition d'aimer et de respecter."—"De la magistrature, ils rêvent et [illegible] une valetaille, à la dévotion de leurs haines et de leurs fureurs."—"De l'armée, ils feraient volontiers les gardes du corps de l'ignoble révolution, l'obligeant à jouer 'La Marseillaise' et glorifiant les officiers qui se révoltent contre la discipline."—"De la religion de nos pères, de la religion de la grande majorité française, ils en font une dérision publique, un objet d'indignité."—"Et par un jeu naturel de la balance morale, pendant que les honnêtes gens baissent, [illegible] montent, et alors que les [illegible] la Commune rentrent de [illegible] religieux sont à la veille de [illegible] frique. Lorsque Hébert [illegible] gouverne, c'est aux gendarmes de filer doux. Et naturellement, les choses continuent de prendre une forme singulière étrange. Quand on voit [illegible] la République, il semble qu'on le [illegible] dans un appartement [illegible] et orné d'une glace [illegible] les gens qui passent ont l'air de marcher à l'envers, la tête en bas et les pieds en haut. Ce phénomène d'optique est particulier à la République, ainsi que le phénomène du mirage, qui fait qu'on croit toujours voir le prospérité à portée de la main et qu'on ne l'atteint jamais, quelque effort que l'on puisse tenter, autre similitude déplorable entre le désert et la République. On meurt de faim dans les deux."—"Oui, nous allons au rebours de la vie commune [illegible] meurt [illegible] qu'en [illegible] des bagnes [illegible] considérables en faveur des condamnés de la Commune. Les revenants du bagne ont été fêtés, choyés, comme s'ils revenaient d'un voyage d'exploration en l'honneur de la géographie ou de l'humanité. C'est le retour de l'enfant prodigue, et la France républicaine a jugé nécessaire de tuer le veau en leur faveur. L'argent des étages, l'impôt des fils des assassinés a servi pour pourvoir aux premiers besoins des assassins. On a bien raisonné, dans la vie des peuples, assisté à un pareil revirement dans les idées acceptées. C'est le Panthéon remplacé par l'égout collecteur."—"La République se rue sur la Légion-d'honneur comme sur une cave de vins fins. Elle en prit plus qu'elle n'en pouvait prendre et jeta le reste par les croisées. En ramassa qui voulut."—"On a rendu à Brissy son grade militaire."—"C'était une première lâcheté."

No du 14 mai.—"La République, comme le sol du passage Gourdon, s'affaisse."—"Et voilà pourquoi le cabinet actuel, cabinet ridicule, grotesque, [illegible] rapiécé, rafistolé, cabinet de guenilles, peut encore durer quelque temps."—"M. Gambetta seul aurait droit le remplacer. Et M. Gambetta s'y refusant, il faut marcher comme on peut, avec ce vieux [illegible] de cabinet."

L'auteur de ces articles est M. Paul Granier de Cassagnac, membre de la Chambre des députés, qui les a signés.

En conséquence, j'ai l'honneur de solliciter de la Chambre l'autorisation d'intenter des poursuites contre M. Paul Granier de Cassagnac, sous la prévention du délit précédemment qualifié et de tout autre délit qui pourrait résulter des mêmes articles.

Je suis, Monsieur le président, avec respect, votre très obéissant serviteur.

Le procureur-général,
Signé: A. DAUPHIN.

—La Cour Suprême de [illegible] (Pennsylvanie) [illegible] rejeté par [illegible] la suite de [illegible] aller, les [illegible] condamnés de meurtres au premier degré. Les deux condamnés, Mallanne et O'Neil, ne tarderont pas à être exécutés.

La [illegible] ce qui suit du compte-rendu d'une séance de l'Académie des sciences:

M. Lévêque lit un fragment d'un travail sur l'art musical des Grecs et des [illegible] comprendre que nous pensions [illegible] Le savant [illegible] faire cette étude à la suite de [illegible] publications de M. Bourgault-Ducoudray. Il se rappelait d'ailleurs qu'Aristote et Platon [illegible] que nous [illegible] ainsi quelque chose perdu à se demander si la musique a changé, ou si notre oreille n'est plus la même.

Or, M. Bourgault-Ducoudray, dans deux voyages qu'il a faits en Grèce, a été [illegible] par les chants populaires qu'il entendait. Il a parcouru le pays en tous sens recueillant et notant les mélodies, ainsi que les chants d'église; il a constaté que nous avions deux modes [illegible] les Grecs en avaient sept, fait qui milite en faveur de la conservation d'un fond de mélodie ancienne. Il a déposé les résultats de ses recherches dans [illegible] qui ont paru à la [illegible] et il songe maintenant sérieusement à concilier la musique moderne avec ce qui nous reste de la musique grecque.

A l'appui de son idée M. Bourgault-Ducoudray cite quelques morceaux de Berlioz et d'Ambroise Thomas [illegible] MM. Saint-Saëns et Bourgault-Ducoudray se sont servis de la [illegible] tiane orientale. La chose est donc possible, puisqu'elle a été essayée avec succès.

M. Lévêque examine la question [illegible] [illegible] d'Aristote et de Platon, [illegible] la relation qui existait [illegible] [illegible] à la morale [illegible] à la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

M. Hip. Passy cite quelques faits qui prouvent l'extrême sensibilité musicale de quelques nations semi-barbares, et exprime l'avis que les Grecs ont peut-être été mieux préparés par l'éducation que nous à subir certains effets de la musique, ou de telle musique déterminée.

[illegible]

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 9 juin.

M. [illegible] annonce [illegible] au collège [illegible] la [illegible] dans [illegible] volcanique [illegible] de l'Etna.

M. Vulpian annonce qu'il a trouvé [illegible] d'un malade [illegible] atteint d'albuminurie.

M. Vulpian fait connaître aussi le résultat d'expériences faites par M Bochi et tendant à prouver l'efficacité du phénate [illegible] contre le traitement du charbon. L'injection de phénate de soude dans le sang de plusieurs grenouilles auxquelles Pasteur avait inoculé le charbon a été [illegible] suivie de guérison. Au contraire toutes les grenouilles qui n'avaient pas été traitées par le phénate de soude sont mortes envahies par les bactéridies charbonneuses.

L'an dernier, M. Spillmann, professeur de la Faculté de Nancy, trouvait dans le sang d'une femme en couches morte de fièvre puerpérale un organisme microscopique auquel il donnait le nom de *Bacterie puerpérale*. Il y a quelque temps, M. Feltz, professeur à la même Faculté, examinant au microscope le sang d'une femme atteinte de la même affection, y découvrait de petits organismes spéciaux qu'il appelait *Leptotrix puerperalis*.

M. Pasteur pria M. Feltz de lui envoyer du sang contenant l'organisme en question et reconnut que ce prétendu *Leptotrix puerperalis* était tout simplement la bactérie du charbon. Ainsi cette femme [illegible] qui avait présenté tous les symptômes de l'infection puerpérale avait [illegible] en réalité à une affection charbonneuse.

M. Feltz chargé M. Pasteur de rectifier sa précédente communication dans laquelle il annonçait la découverte d'un organisme spécial à la fièvre puerpérale. Il reconnaît avec M. Pasteur que l'organisme en question n'était autre que la bactérie charbonneuse. Il est probable que cette femme qui était employée à soigner des bêtes dans une écurie, a contracté dans l'exercice de sa profession la maladie à laquelle elle a succombé.

[illegible]

Les [illegible] consacrés par les journaux des Pays-Bas au prince [illegible] ces journaux ont exprimé le regret que l'héritier de la couronne eût vécu presque constamment loin de son pays. Le correspondant parisien du *Times* donne de cette conduite du défunt une explication nouvelle et qui ne manque pas de vraisemblance.

Le prince d'Orange à plusieurs reprises [illegible] Il ne savait pas précisément comment ce pressentiment se réaliserait, mais il pressentait [illegible] ceux qui considèrent [illegible] l'empire [illegible] successeur du roi actuel de Hollande, Guillaume III.

Le prince d'Orange disait un jour à un de nos amis: "Que je le veuille ou non, mon futur chef sera l'empereur d'Allemagne."

Il est évident que cette conviction poussa le prince à négliger les occupations sérieuses de la vie future, pour jouir du présent en menant une vie de plaisir. Il s'adapta facilement au régime républicain, au milieu duquel il vivait, avait beaucoup d'amis, avec lesquels il se brouillait facilement, et paraissait ne pouvoir être un de ces joyeux météores qui apparaissent et disparaissent sur l'horizon des boulevards parisiens.

Ce n'est pas la première fois qu'on attribue à la politique de M. de Bismarck les visées ambitieuses dont se fait l'écho le correspondant du *Times*. Il est certain que la [illegible] la Hollande [illegible] [illegible] l'Allemagne. [illegible] ce serait là une tentative qui, à coup sûr, ne laisserait pas indifférentes l'Europe en général et l'Angleterre en particulier.

La PATTI ET SON MARI.—On se rappelle que les journaux de Paris ont annoncé il y a quelque temps que M. Merelli avait engagé Mme Patti et M. Nicolini, pour donner des représentations au théâtre Lyrique l'hiver prochain.

A cette nouvelle, M. le marquis de Caux a envoyé à M. Merelli, par voie d'huissier, un acte dans lequel, excipant de l'autorité maritale, il prétend que sa femme n'a pas le droit de contracter un engagement sans son autorisation et se réserve, à cet égard, tous ses droits pour les exercer ultérieurement, ainsi qu'il avisera.

M. Merelli a répondu, de son côté, par voie d'huissier, que la protestation du marquis de Caux a uniquement en vue de ruiner ses entreprises commerciales et qu'il lui fait défense de renouveler dans l'avenir les inquisitions et les agissements qu'il a dirigés contre lui, réservant formellement tous ses droits à cet égard.

En même temps, M. Merelli faisait signifier au *Gaulois* une assignation à comparaître, le 14 juin, devant le tribunal de commerce de la Seine, pour s'entendre condamner à deux cent mille francs de dommages-intérêts, en raison d'un article publié par le journal sous ce titre: "Madame Patti chantera-t-elle?"

—On annonce que l'attaché militaire d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, major de Ligaits, a été victime d'un vol audacieux. On s'est introduit chez lui en plein jour, et on lui a dérobé de l'argent, ses décorations et différents papiers, entre autres des pièces relatives à ses travaux d'attaché: documents, rapports, etc. Ce vol paraît causer un certain émoi à Berlin.

—M. de Geoffroy, notre ministre plénipotentiaire au Japon, vient d'adresser au ministre des affaires étrangères, à la Société zoologique du Jardin d'acclimatation, des graines d'arbres, qui pourrait être facilement cultivé en France.

Les détails donnés par notre ministre prouvent, paraît-il, laisser aucun doute [illegible]

On voit, ainsi, quelle nouvelle source de richesses nous retirerions de ce produit, si la culture venait à en être généralisée en France.

—A Rome, M. Depretis, répondant à une question sur les désordres de Caltanisetta (Sicile), dit qu'environ 400 paysans, mécontents de l'impôt dit "de famille", entrent au municipe, détruisirent les rôles de cet impôt, et brûlèrent le [illegible]

Les [illegible] furent accueillis, d'abord [illegible] ils furent, ensuite, reçus à coups de pierres. Dans le conflit, il y a eu cinq morts et plusieurs blessés parmi les paysans, et cinq soldats ont été blessés. Une nouvelle troupe de soldats a rétabli l'ordre.

Le ministre a ordonné une enquête.

—Une fantaisie parisienne de Grévin, dans le *Charivari*:

Une jeune femme fait visite à une de ses amies nouvellement mariée:

"Comment! dix mois de ménage, et encore rien de neuf!.... Aurais-tu épousé un nihiliste?"

LA [illegible]—Dans le train partant [illegible] deux députés de gauche s'entretiennent du banquet de la veille.

"C'est égal, on a été bien près d'en venir aux voies de fait."

"Cela serait venu vérifier une fois de plus l'adage..."

"Quel adage?"

"Que le député est le plus court chemin d'un [illegible] à un autre."

[illegible]

Un [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] "Royal", l'hôtel dont nous parlons plus haut, nous ne croyons pas qu'il y ait aux Etats-Unis un hôtel mieux tenu [illegible] [illegible] [illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Sixième Fête Musicale Annuelle
DONNÉE PAR
L'Association Protectrice et de Bienfaisance
DES
MUSICIENS
De la Nouvelle - Orléans.
Dimanche et Lundi, 29 et 30 juin,
AU
JARDIN MAGNOLIA,
[illegible]
Directeur d'inauguration [illegible]
M. S. MARX.
PROGRAMME DU CONCERT.
Dimanche, 29 juin 1879.
Chef d'orchestre.......M. J. [illegible]
PREMIÈRE PARTIE.
Grande Marche "Tanhauser".........R. Wagner.
Pot "Ouverture"..........[illegible]
Potpourri from "Der Freischütz"...C. M. von Weber
Valse "Vo du Citronen Bluhen"......Strauss
[illegible]
SECONDE PARTIE.
Ouverture "Chevalier le Breton".......Hermann
"Diane" Potpourri d'Operas............[illegible]
[illegible] de la "Juive"..........[illegible]
Serie Comic "Modern Times"..........[illegible]
Morceaux choisis "d'Orphée aux Enfers"......Offenbach
Lundi, 30 juin 1879.
Chef d'Orchestre.........M. [illegible]
PREMIÈRE PARTIE.
Grande Marche.......................[illegible]
Ouverture "La Violette"...........[illegible]
Souvenir de Tannhauser............[illegible]
Nuit d'Espagne "Orpheée"..........[illegible]
[illegible] M. G. COLLIGNON.
Potpourri "Guillaume Tell"..............Rossini
Solo de Trombone.......................[illegible]
Exécuté par M. Bonvenoit.
Valse "[illegible]".........................Strauss
SECONDE PARTIE.
Ouverture "Der Freischütz"......C. M. von Weber
Solo de Violon par.........................[illegible]
[illegible]
Potpourri "Les Beautés de la Juive"......Halevy
Morceaux choisis de "Faust"..............Gounod
[illegible]
Solo de Flute.........Exécuté par M. [illegible]
Valse "Wein, Weib und Gesang"...........Strauss
La musique pour les danses [illegible] sous la direction du Prof. J. [illegible]
ENTRÉE..............50 Cents
Entrée gratuite pour les Dames et les Enfants.
28 mai—3t

Quatrième Grand Pique Nique
Donné par
l'Association Protectrice et Mutuelle des Jardiniers,
Au Oakland Riverside Park, au-dessus des Casernes des Etats-Unis.
Dimanche et Lundi, 29 et 30 juin 1879
BILLETS, 50 cts. Dames et Enfants, gratis.
Comité d'arrangements.
Théo. Reuther, chairman; Louis Meer, Geo. Weinhardenbuber, John Richter, Martin Agnelly, Geo. Hebbers, Jno. Dearman.
1° Course à pied pour messieurs, 150 yards; ouvert à tous. Prix, $2.50 en or.
2° Joute de sacs pour messieurs. Prix, une [illegible]
3° Course à pied pour dames, 100 yards. Prix, une [illegible]
4° Course à pied pour jeunes filles, 100 yards. Prix, du bel éventail.
5° Course à pied pour les membres seulement, 100 yards. Prix, un bel [illegible] Bougie [illegible] prix, 50 cts.
Et autres amusements nombreux.
Les billets pour le Pique-Nique annoncé [illegible] devant avoir lieu le 1er et 2 juin et qui a été reporté à cause du mauvais temps, seront bons pour les 29 et 30 juin.
[illegible]

Nouveau Ferry du Bas District,
NATHALIE HAMILTON,
Successeur à dix cents.
TOUTE personne désirant jouir de l'excellent bain de fleuve et passer une agréable soirée, pourra le faire en payant DIX SOUS à bord du bateau [illegible] du District en [illegible] quant. Le Nathalie Hamilton [illegible] [illegible]
16 juin—3m

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
HÉBERT & Cie.,
60 Rue de Chartres, coin Bienville
NEW-ORLEANS, LA.
Collection à 50 cents le volume.
AMÉDÉE ACHARD—La robe de Nessus...Les Dernières marquises...Les Rêveurs de Paris...Le Roman du Mari...Madame Rose...Brunes et Blondes...La chasse Royale...La Toison d'or...Les Vocations...Les Petits-fils de Lovelace...Le Clos Pommier...Les Misères d'un millionnaire...Parisiennes et Provinciales...Les campagnes d'un Zouave...Les filles de Jephté...L'ombre de Ludovic.
ELIE BERTHET—Le dernier Irlandais...La Bastide rouge...La roche tremblante.
H. DE BALZAC—[illegible]
[illegible]
EMILE CHEVALIER—La fille des indiens rouges...La chasse noire...La fille du pirate...[illegible]
CHATEAUBRIAND—Atala et René...Le dernier des Abencérages...Les Natchez...Les quatre Stuarts.
ERMA-XAVIER—Aventuriers et corsaires...[illegible]
GERARD JULES—Mes dernières chasses...Voyages et chasses...Chasses au Lion.
[illegible] ALPHONSE—Agathe et Cécile...La Pénélope...[illegible]
MERY—Un homme heureux...Les nuits italiennes...[illegible]
MURGER H.—Les Buveurs d'eau...[illegible]
[illegible]
Abonnement au cabinet de lecture
75 cents par mois
Livres d'école, Papeterie, Articles pour dessin, etc., etc., etc.
Papiers peints au rabais!!!
22 fév—

Dentistes.
JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
15 janv—1an

JOSEPH HAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Rampart.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 22 rue Dauphine, immédiatement après le [illegible] l'angle de la rue du Canal.
[illegible]
[illegible]

JAMES S. KNAPP, D. [illegible]
[illegible]

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
[illegible]
A [illegible]
Bois de pin $5; cypre $5.50; chêne $6.50; frêne $7. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans charge de frais.
[illegible] 5 février

SPECTACLES, BALS, &c.

Dixième Grand Bal Annuel
et Magnifique Spectacle
Pyrotechnique
AUX FAIR GROUNDS,
VENDREDI, 4 JUILLET 1879.
PAR
L'Association de Bienfaisance des
COMMIS
de la Louisiane.
Feu d'artifice—Programme.
[illegible]
Admission - - - - - 50 cts.
Les dames [illegible] admises. Les [illegible] pour dames s'obtiennent des membres. On peut aussi s'adresser dans ce but par la poste, Boite 1798.
25 mai—3t 4 juillet

Banque du Sud en liquidation.—AVIS—Les personnes qui ont déposé des billets pour être collectés par la Banque du Sud et qui ne les ont pas encore retirés, de même que celles qui ont encore leurs balances [illegible] dans la Banque, sont instamment priées de venir les retirer dans les dix jours qui vont suivre, faute de quoi ils seront déposés à leurs frais, péril et risque, entre les mains du shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 21 juin 1879.
[illegible] BEAUREGARD,
[illegible]
Commissaires.
[illegible]—10t

Bureaux du New Orleans City Railroad Co., No 124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 14 juin 1879.—[illegible] du Conseil de Direction [illegible] 11 courant, un dividende de [illegible] payable aux actionnaires à partir de MARDI, 1er juillet 1879. Tous les transferts d'actions qui auront lieu dix jours avant cette date seront ex-dividende.
C. C. LEWIS,
Secrétaire.
17 juin—15t

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 17 juin 1879.—A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de [illegible] pour cent a été déclaré, payable aux actionnaires à partir de [illegible] prochain.
[illegible] MITCHELL,
Caissier.
[illegible]—1m

Bureaux de la Compagnie des Waterworks, au coin des rues de Charles et Perdido.—Conformément à la section 6 de la Charte, une élection pour quatre Directeurs aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI 7 juillet 1879, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Nlle Orléans, 25 juin 1879.
ALEX. BONNEVAL,
Secrétaire.
26 juin—10

Bureaux des Improvement and Banking Company—Coin Conti et Petere.—Nouvelle Orléans, 24 juin 1879.
Une élection pour cinq Directeurs qui devront servir du second Lundi de juillet 1879 au second Lundi de juillet 1880, aura lieu aux bureaux de la compagnie, LUNDI 7 juillet prochain, de midi à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre du Conseil de Direction.
PHILIPPE GUESNON.
24 juin—td 7 juillet

GODCHAUX
31 et 33 RUE DU CANAL
Est après tout l'endroit
POUR ACHETER
Des Vêtements,
Articles de Toilette et Chapeaux,
A bon marché et bien confectionnés
Les prix sur le papier sont insuffisants
[illegible]
Acheteurs de la ville
Et de la Campagne,
Riches et Pauvres,
[illegible]
Voyez vous-mêmes,
Et soyez encore convaincus
Que
GODCHAUX
Défie encore toute concurrence et reste à juste titre le marchand de linge digne de confiance.
Note.—Costumes pour première communion à des prix en rapport avec le temps.
[illegible]

BONNE OCCASION.
Magasin de fournage à vendre.
UN fonds de magasin de fourrage faisant de très bonnes affaires, situé dans un endroit central du deuxième district, leger meilleur avec [illegible]
Le fonds consiste en deux [illegible] [illegible]
La vente a lieu pour cause de changement d'affaires. S'adresser à J. P. GARDNER, 107 rue Dumaine, coin St-Louis. 6 juin—1m

CONSERVEZ VOS TAPIS.
Faites les nettoyer par la Compagnie dite:
Boston Patent Steam Carpet Beating and Renovating Company,
Bureau 170 rue du Camp, succursale, 21 rue Royale. Les travaux de lettres et de [illegible] [illegible]
Prix pour battre, blanchir et remettre à neuf; Battre et [illegible] les tapis de laine et les moquettes 3 ply, de la yarde.
[illegible] tapis de Bruxelles, velours [illegible]
[illegible]
Remis à neuf, 5 cts extra par yarde.
Couvertures de pianos de $1 à $1.50.
Couvertures de tables, de 50 cts à $1.
Couvertures de laine 10 cts la paire.
Lambrequins de $1 50 à $3.
Pas de frais additionnels pour enlever les tapis, les rouler et les emmagasiner. Tout travail [illegible] sans risque de paiement exigé. Toute commande envoyée par la malle, laissée au bureau ou aux stations [illegible] promptement.
E. F. JONES Jr., propriétaire,
Bureau, 170 rue du Camp.
ALBERT PAUL, Agent. Station 21 rue Royale.
[illegible]

MATELAS
A Prix Extraordinairement Réduits
CHEZ
DONAHUE
Fabrique de Matelas, cordés à la corde patentée.
[illegible] RUE DU [illegible]
Près Dumaine
Venez le voir.
[illegible]

J. MIRAMON,
[illegible]
RUE DU CAMP [illegible]
MANUFACTURE de chaises de Jardins, [illegible] de $18 à $30. [illegible]
[illegible]

Vincente Bonna,
[illegible]
Maison Vétérinaire et [illegible]
[illegible]
Traite avec un soin tout particulier toute espèce d'animaux.
Les ordres du public sont sollicités et seront [illegible] promptement.
[illegible]

A. ENSMINGER'S
CRESCENT
Steam Trunk Manufactory,
(FABRIQUE DE MALLES)
Grand choix de malles solides et à BON MARCHÉ, au dépôt.
37 .... Rue Magazine 37
Entre Gravier et Natchez.
26 mai—5m—Dim, Mer, Vend

CONSULTATION et MOKAINE.
[illegible]
[illegible]
De C. [illegible]

Les Célèbres SUMMER RESORTS'
Pewaukee, Lakeside,
Hartland, [illegible],
Giffords, Oconomowoc,
Toutes les charmantes retraites champêtres et d'été [illegible] dans la célèbre "REGION DES LACS" du comté de Waukesha (Wisconsin) [illegible]
Waukesha et Palmyra
[illegible]
[illegible]
Est situé dans un de ces merveilleux vallons, le plus beaux du Wisconsin, qui anctent on ne [illegible]
SPARTA, FRONTENAC,
PRIOR LAKE, CLEAR LAKE,
MADISON, La capitale du Wisconsin.
Et bien d'autres encore. Là les voyageurs trouveront tous les agréments imaginables. Ces localités sont toutes situées sur le
Chicago, Milwaukee and St. Paul Railway.
On trouvera dans un
Guide du Touriste Illustré
Tous les renseignements nécessaires sur les localités ci-dessus et d'autres encore parmi les plus importantes du Nord-Ouest où se rendent non seulement les malades, mais encore les personnes en quête de santé et de plaisirs, ainsi que les amateurs de chasse, de pêche, etc. Ce "Guide" sera envoyé par la poste à tous ceux qui en feront la demande à
A. V. H. CARPENTER,
Gen'l Pass. and Ticket Agent,
Milwaukee, Wis.

Chaussures.
ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 50.
BOTTES et bottines en tous genres faites ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de première classe, à des prix plus réduits que par tout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Réparations faites à court avis. [illegible]
[illegible]—1 an VAC

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
J. A. LACROIX,
Coin Français et Victoire.
CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.
Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.
Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.
MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers profits."
[illegible]—1 an

Hôtels, Restaurants, &c.
NEW YORK HOTEL,
NEW-YORK.
Prix de la pension et des chambres réduits à $2 00 par jour pour les hôtes de passage.
La situation de cet hôtel populaire est sans égale pour les hommes d'affaires et les familles qui séjournent à New-York.
Les propriétaires n'adoptent [illegible] toutes façons de maintenir la haute réputation qui s'est acquise leur hôtel pour l'excellence de sa table ainsi que le confort et les agréments qu'on y trouve.
H. CRANSTON & Co.
[illegible]

HO! POUR MANDEVILLE.
Le Jardin de Bière de Mandeville
Sous la direction de
JOHN H. FREERICHS,
Près du débarcadère du steamer.
Vient d'être ouvert au public.
La meilleure bière glacée à 5 cents le verre. [illegible]
[illegible]
B. FRAPART, Propriétaire.

MONTROSS HOUSE
Biloxi, Mississippi.
Cet établissement est prêt à recevoir des pensionnaires [illegible]
[illegible]
P. J. MONTROSS,
Propriétaire.
27 mai—3m

RESTAURANT FRANÇAIS,
A McCOMB CITY, Miss.
Sur le chemin de Fer de Jackson.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les voyageurs [illegible]
[illegible]
BARATTE & JOLY, propriétaires.
24 mai—3 mois

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO prévient [illegible]
[illegible]

BEERSHEBA SPRINGS,
Grundy County, Tenn.
Au sommet des Montagnes du Cumberland.
CE MAGNIFIQUE ET DÉLICIEUX établissement [illegible]
[illegible]

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.
THE ROYAL est le premier hôtel du Canada [illegible]
[illegible]
THE OCEAN HOUSE,
[illegible]
[illegible]

CRESCENT HOTEL,
A LA BAIE ST-LOUIS.
[illegible]

Pension privée.
MADAME VEUVE AMÉDÉE [illegible]
[illegible]

DOBLEY BROTHERS
ONT [illegible] le plus complet de wagons à [illegible]
[illegible]
Numéros 197 et 199 Commune.
3 sept—1 an

L. S. L.
"THE OLD RELIABLE."
DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.
UNE AUTRE GRANDE OCCASION!
PAS D'ESCOMPTE!
Pas d'ajournement!
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne.
LE MARDI, 8 JUILLET 1879.
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE G.
GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 8 JUILLET 1879
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.
LISTE DES LOTS.

1 Lot de	$30,000	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
[illegible]	[illegible]	[illegible]

PRIX D'APPROXIMATION.

[illegible]

1,857 Lots montant à $110,400
Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
S'adresser au Lock Box 692, Nouvelle-Orléans Post Office.
[illegible]
Mardi, 8 Juillet 1879.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans toutes les villes, comtés, villes et villages [illegible]
[illegible]
M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.
Toute lettre aura réponse de [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.
No. 104 RUE DU CANAL.
VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$815,724 30
Risques maritimes		18,985 32
Risques de rivières		19,701 75
Total des primes		$854,421 37
Moins primes non acquises		111,258 00
Primes acquises 31 mai 1879		$743,173 37
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$61,068 66	
Sur risques maritimes	10,364 90	
Sur risques de rivières	5,838 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,625 11	
Réassurances et primes remboursées	17,830 61—	106,208 80
		$136,960 46
Réserves pour pertes non-payées		22,000 00
Profits		$114,960 46

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$306,176 35
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	122,561 69
Billets garantis par hypothèques ou nantissements	133,908 33
Billets à recevoir	62,560 43
Primes en voie de collection	36,630 61
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	61,392 41
	$713,237 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. BOTT, Secrétaire.
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.
JAMES FAHEY, notaire.
A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.
Directeurs:
P. MASPERO, EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES, D. FATJO,
PAUL FOURCHY, M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE, CHS. LAFITTE,
B. W. TAYLOR.
10 juin—1m

Merchants' Mutual Insurance
COMPANY OF NEW ORLEANS
No. 104 Canal Street.
TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:
Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks		$815,774 30
On Marine Risks		18,985 32
On River Risks		19,701 75
Total premiums		$854,421 37
Less unearned premiums		111,258 00
Net earned premiums 31st May 1879		$743,173 37
Losses paid—		
On Fire Risks	$61,068 66	
On Marine Risks	10,364 90	
On River Risks	5,838 20	
Taxes and expenses, less interest	11,625 11	
Re-insurances and return premiums	17,830 61—	$106,208 80
		$136,960 46
Reserved for unpaid losses		22,000 00
Profit		$114,960 46

The company have the following assets, estimated at market value:

Real Estate	$306,176 35
City and Mortgage Bonds	15,000 00
Bank, Water Works and other stocks	122,561 69
Notes secured by mortgage or pledge	133,908 33
Bills receivable	62,560 43
Premiums in course of collection	36,630 61
City Scrip	2,000 00
Judgment on mortgage notes	3,000 00
Cash on hand	61,392 41
	$713,237 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
P. FOURCHY, President.
G. W. BOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June 1879.
JAMES FAHEY, Notary Public.
At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.
Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.
Directors:
P. MASPERO, D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ, EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY, D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES, M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE, CHAS. LAFITTE,
B. W. TAYLOR.
10 juin—1m

Avis aux actionnaires de l'Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans.
EN conséquence de la baisse dans la valeur des propriétés foncières et de la difficulté de percevoir les créances dues à l'Association, nous, soussignés, directeurs de votre Compagnie, considérons comme utile à vos intérêts d'en opérer la liquidation. D'après la charte de l'Association, il faut, pour procéder à cette liquidation, le vote et l'adhésion des trois quarts du stock, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but après quatre-vingt dix jours d'avis dans deux journaux publiés à la Nlle-Orléans.
Avant que vous votiez (et avant que possible [illegible]) permettez-nous d'appeler particulièrement votre attention sur l'exposé de la situation de l'Association publié ci-dessous. Vous y trouverez la preuve que votre intérêt bien entendu exige une liquidation immédiate.
Nlle-Orléans, 12 avril 1879.
G. PASCAL, BONT ROBERTS,
J. W. BLACK, A. P. NOLL,
L. BOGA, G. GAST,
G. PITARD, AUGUSTE LEVY Jr.
ACTIF.
[illegible]
PASSIF.
[illegible]
$40,407 05
Conformément à ce qui précède, une élection aura lieu au bureau de l'Association, No 21 rue Bienville, le 17 juillet 1879, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Par l'ordre de la Direction.
G. H. NORMAN,
Secrétaire.
12 avril—3 m.

GERMANIA INSURANCE COMPANY,
No. 124, RUE DE LA COMMUNE,
Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans.
ETABLIE EN 1866
—Assure contre—
LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
E. SUBERBIELLE ....Président.
EMIL MAHER.....Vice-Président et Secrétaire.
EMIL WEBER........Assistant-Secrétaire.
E. KROTHMAN ....Inspecteur.
Directeurs:
GEO. H. BRAUGHN, G. L. L. MAYER,
[illegible], EMIL MAHER,
[illegible] GRUNEWALD, J. B. MERILH,
[illegible], FRANK VALLEE,
[illegible], J. L. WECKERLING,
[illegible], E. SUBERBIELLE.

THE CITIZENS
SAVINGS BANK.
(La Banque d'Epargnes des Citoyens,
Au coin des rues Baronne et Gravier.
Reçoit et paiera désormais les dépôts sujets aux conditions suivantes:
1° Des dépôts de $10 et au-dessus seront reçus pour n'importe quelle période de temps, au-delà de trente jours.
2° Des certificats de dépôt seront émis, au lieu de livrets, pour tous les montants déposés.
3° Les certificats de dépôt spécifieront le nom du déposant, le montant déposé à qui l'argent sera payé, à quelle époque et le taux de l'intérêt.
4° Les porteurs de dépôts pourront être transférés par endossement et le principal et l'intérêt seront payés à l'échéance au détenteur du certificat.
5° L'intérêt au taux de 6 pour cent par an sera payé sur les dépôts de moins de $1000, sur les montants plus forts le taux qui sera fait convenu.
Argent à prêter sur Bons, Actions, Diamants, [illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.
Propriétés de très grande valeur dans le Premier District.
Rue Gravier, entre celles Bolivar et Rayland.
Rue Bolivar, entre celles Gravier et Commune.
Succession de veuve Charles Roche.
Chas. D. Lallande,
vs.
Gustave Lallande et als.
Procès en partage No 41,123, Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 2 août 1879, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 20 juin 1879, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trois certains morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimpel, en date du 6 septembre 1834, et déposé au bureau de Théodore Guyol, notaire, sous le No 42. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, désigné par le No 26, d'après le dit plan et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de 121 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les deux propriétés ci-dessus mentionnées, ont été achetées par la veuve Charles Roche, d'après un acte de partage passé entre elle et Alonzo Murphy pardevant Théodore Guyol, notaire, le 18 octobre 1848. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets à compter, pour satisfaire les parties intéressées, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrement de la totalité desdits billets ou conditions devant être aussi garanties par hypothèque sur la propriété vendue; les bâtisses sur les dits lots devront être assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs desdits billets et coupons jusqu'à leur parfait paiement. Les taxes payables en l'année 1880 devant être acquittées par les acquéreurs qui seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Octave Morel aux frais des acquéreurs.
28 juin—juil 5, 12, 19 26 et 2 août

Plus d'accidents!
LA SEULE LAMPE A HUILE DE PÉTROLE N'OFFRANT AUCUN DANGER!
La "Rhind Patent Safety Lamp"
A été placée sur le marché et le public est invité à essayer cette lampe simple et extraordinaire —des qualités sont:
QU'ELLE S'ÉTEINT D'ELLE-MÊME, SI ELLE EST RENVERSÉE!—ELLE S'ÉTEINT D'ELLE-MÊME SI ELLE S'ÉCHAPPE DE VOS MAINS!
ELLE S'ÉTEINT D'ELLE-MÊME SI ELLE SE BRISE!
ELLE NE PEUT ÊTRE REMPLIE LORSQU'ELLE EST ALLUMÉE. ELLE PEUT ÊTRE TRANSPORTÉE SANS DANGER ET IL EST INUTILE DE SOUFFLER DANS LA CHEMINÉE POUR L'ÉTEINDRE OU DE TOURNER LA MÈCHE.
Cette lampe donne plus de clarté avec la même mèche qu'aucune autre lampe du monde. En employant notre burner on obtient une meilleure lumière sans aucun danger d'explosion.
Nous avons en notre possession des certificats nombreux constatant tous ces avantages, et parmi ces certificats nous mentionnerons ceux du Board of Underwriter de cette ville et celui de l'Athénée Louisianais.
Dépôt général, No 7 rue du Camp,
15 juin—1m NLLE-ORLÉANS.

Brasseries.
Pelican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
280....RUE VILLERE....282
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11janv—1anDMerV

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.
4 fév—1an—D.M.J.

F. REMY,
Marchand de Meubles,
130..........Chartres..........130
Près St-Louis.
A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de
Meubles en noyer, bois de rose et acajou, Qu'il vend aux prix les plus réduits.
Réparation de meubles.
Il s'occupe aussi de déménagements.
20 fév—1an—D Mer J

URSIN DELLANDE,
FABRIQUE DE CIGARES,
434...RUE ST-CLAUDE...434
Entre St-Antoine et Bagatelle.
Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de Clinton à $18 le millier et au-dessus.
25 janv—1 an—D.M.J.

Rapport sur l'Etat de Situation
DE LA
State National Bank
A LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Dans l'Etat de la Louisiane à la clôture des affaires le
SAMEDI, 14 JUIN 1879.
ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,343,646 95
Bons des E. U. pour garantir la circulation		50,000 00
Autres bons et hypothèques		10,261 50
Autres ressources—compte spécial		
Dû, agents de réserve		139,477 22
Dû par autres Banques Nationales		132,729 72
Dû par les Banques d'Etat et Banquiers		6,163 27
Propriétés foncières		133,258 74
Dépenses courantes et taxes payées		70,000 00
Echanges pour Comptoir d'Echanges	$112,863 54	22,860 24
Billets d'autres Banques	29,436 00	
Monnaie fractionnaire (comprenant nickels)	326 75	
Espèces	18,257 22	
Billets legal tender	208,436 00	469,045 58
Fonds de rachat avec le trésorier des E.-U., 5 pour cent de la circulation		2,250 00
Total		$2,274,572 96

PASSIF.

Capital-actions		422,900 00
Fonds de surplus		35,000 00
Profits non divisés		176,409 51
Billets de Banque Nationale en circulation		45,000 00
Dividendes non payés		10,669 86
Dépôts individuels sujets à être retirés	$1,404,244 96	
Certificats de dépôt payables sur demande		
Chèques certifiés	14,885 52	1,419,184 78
Dû à d'autres Banques Nationales		30,366 83
Dû à des Banques d'Etat et à des Banquiers		95,848 97
Total		$2,274,572 96

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Je, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite Banque, jure solennellement que le tableau qui précède est correct au mieux de ma connaissance [illegible]
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé et assermenté par devant moi, ce 21ème jour de juin 1879.
THEO. GUYOL, Notaire.
Correct—Témoins:
PIERRE LANAUX,
ALF. MOULTON, } Directeurs.
JULES VAIRIN.
28 juin—10t

G. PITARD,
[illegible] RUE DU CANAL.
Importateur de quincaillerie et de poterie.
Agent du Poêle de [illegible] St. Louis [illegible]
[illegible]
AUSSI—PAPIER-PEINT.
Tout à des prix [illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.
315 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR H. STERN & CO.—Il sera vendu LUNDI 30 juin 1879, à 11 h. du matin, [illegible] No 63 de la rue de la Douane, 315 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent aux commerces de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente. 29 juin—

PAR C. E. GIRARDEY.
Grande vente de "State Consols" dans l'affaire de la Banque du Sud en liquidation, No 45,440, Quatrième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureau No 21 rue du Camp.—SAMEDI, 12 juillet 1879, à midi, à la Bourse d'Amos St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juin 1879, et rendu dans l'affaire ci-dessus, les garanties de valeur ci-dessous décrites, à savoir:
48 Consols de l'Etat de la Louisiane.
7 Pour cent, $1000 chacun.
26 do de $100 chacun.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 juin—29, 1, 5, 6, 11, 12 juillet

PAR S. GUINAULT.
VACHERIE.
Succession de Johanna Burke.
PAR S. GUINAULT, encanteur—MARDI, 1er juillet 1879, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Louisiana, entre les rues Chippewa et Annunciation, en vertu de l'honorable Deuxième Cour de district, pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juin 1879—

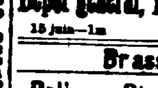

9 Belles vaches laitières, 3 veaux, 1 taureau, bidons et tous les ustensiles de la vacherie.
Conditions—Comptant sur les lieux. 28 juin—

AVIS IMPORTANT
A TOUS CEUX QUI FONT USAGE DU GAZ.
Grande réduction dans le prix du Gaz pour faire la cuisine et chauffer les maisons.
Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans,
Nlle-Orléans, 4 juin 1879.
Cette Compagnie fournira du gaz pour faire la cuisine et chauffer les maisons, au moyen de compteurs spéciaux, à tous ceux qui emploient ces gaz pour l'éclairage, au taux de $2 par 1,000 pieds cubes, avec un escompte de 25 pour cent quand on paiera promptement.
Il sera prochainement exhibé au bureau de la Compagnie un assortiment varié de poêles à gaz perfectionnés; on pourra les acheter ou les louer à des conditions libérales.
La Compagnie fournira gratuitement les compteurs et les tuyaux de raccord, et elle n'exigera pas de nouveau dépôt pour garantir le paiement des comptes.
L'attention des chefs de famille et des propriétaires de restaurants et de pensions est appelée d'une manière toute particulière sur ce qui précède, aucun combustible ne pouvant être comparé au gaz au prix fixé ci-dessus sous le rapport du bon marché et de la commodité.
JAMES JACKSON,
Président.
6juin—1m

GEO. P. ROWELL & CO.
Bureau d'Annonces de Journaux
Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.
Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.
10
Spruce St.
N. Y.
2[illegible]mai—3m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Albain (Pierre)	Juvan (Eugène)
Barbes (Mlle)	Jourdet (Hippolyte)
Bunes (Joseph)	Lamotte (Théodore)
Bellande	Lescotte (Alexandre)
Casseban (les enfants)	Lacaze (Aline, Marie)
Cabasch	Masse (Augusta, Joseph)
Chassaniol	Ménissier (famille)
Capdeville (Jean)	Michel (Joseph, César)
Castarlier	Max (ses beaux frères)
Chassang	Morel
Cluset (Ernest)	Michon (Marie)
Dallest (Jean)	Marchal (Eusebe)
Dodos (Alexandre)	Pesnard (Marie)
Donné (Félix)	Peytier (Joseph) dit
D'Escourt (Pierre)	Colomb
Dessans	Primot (Ludovic)
Dutilh (Auguste)	Philastre
Evens (Charles)	Poivas (André)
Flesch	Ricaud (Augustin)
Franchet (Pierre)	Rey (Frédéric)
Fais (Mlle)	Senhes
Fabre (Louis)	Sel (Vve)
Fabre dit Lefaivre (Hyacinthe)	Saillen (Antoine, Edouard)
Hazard (Jacques, Auguste)	Sorré
Jaunag (Vve Aristide)	Vezien (Pierre)
	Warine (Louis)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
La Nouvelle-Orléans, ce 11 juin 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
12juin—12t

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIÈRES MAISONS de grosseries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

Ligne de la rue Dumaine et des Fair Grounds.
Station de départ: rue du Canal, statue de Clay. Parcours: (cars verts) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à Laharpe et de là à la station d'arrivée. Les cars bleus suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad, ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Gentilly.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St Pierre, et principalement par la rue des Ursulines jusqu'à la rue du Canal.

Ligne de la rue Claiborne.
Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.
La rue Claiborne est la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.
D'autres cars de cette ligne portant cette inscription: "Canal and Commerce street," partent également du pied de la rue Canal, qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Rampart et Canal.

Ligne de la rue Girod.
Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll et Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux, No [illegible]
NOUVELL[illegible]
DIMANCHE. [illegible]

L'ÉRUPTIO[illegible]

Les *Débats* ont [illegible] dant de Catane, [illegible] les renseignements [illegible] tion de l'Etna:

"Giar[illegible] "Pour l'intellige[illegible] vais vous parler, [illegible] vous dise quelque[illegible] phie de l'Etna.

"Le volcan [illegible] 3,320 mètres, dont [illegible] de la base est d'en[illegible]

"Le pied de ce [illegible] deux fleuves, savo[illegible] nord et à l'ouest, [illegible] biano à Alcantara, [illegible]

"Aant d'arriver [illegible] no, en descendant [illegible] tre plusieurs villes [illegible] volcan. Ce sont [illegible] de la mer, Giarre, [illegible] Linguaglossa, Cast[illegible]

"La première [illegible] villes marquent le [illegible] segment oriental [illegible] route provinciale [illegible] tites villes est para[illegible] tabiano.

"Immédiatement [illegible] rencontre une autr[illegible] première et qui [illegible] les villes de Faorm[illegible] et les trois villages [illegible] et Mojo.

"Le flanc orienta[illegible] une pente douce et [illegible] qu'à 2,600 mètre[illegible] haut on trouve [illegible] lée qu'on appelle la [illegible] la fin de cette vallé[illegible] forme sur laquelle [illegible] dont le sommet re[illegible] tral.

"C'est sur le côté [illegible] plate-forme, près [illegible] appelé Monte Frum[illegible] première bouche [illegible] Il se forma vite un [illegible] sion; mais comme c[illegible] la Valle del Bove q[illegible] premier phénomène [illegible] important. Copen[illegible] 25 on commença à [illegible] côté oriental de l[illegible] bles mugissemens [illegible] l'explosion du ton[illegible] ébranlé par de fort[illegible] saient sonner d'ell[illegible] des églises, et une [illegible] mée et de cendres s[illegible] tral.

"Dans la journée [illegible] bouche d'éruption [illegible] nord-est du volcan, [illegible] Comazzo, qui borne[illegible] Bove. L'éruption [illegible] pect alarmant. Bien[illegible] ches s'ouvrirent à [illegible] puis d'autres crater[illegible] ques centaines de m[illegible] do Monte Nero): [illegible] torrents de feu cou[illegible] dre, l'un dans la di[illegible] l'autre dans la direc[illegible]

"Depuis le 26, [illegible] qu'augmenter en [illegible] à présent dix crater[illegible] matières embrasées [illegible] ce moule, et l'on e[illegible] nations semblables [illegible] tillerie. Un des d[illegible] plus de 800 mètres, [illegible] douzaine de kilom[illegible] quantité de vignoble[illegible] Il a, de plus, trav[illegible] ciale entre Randazz[illegible] moment où je vou[illegible] qu'à une centaine de [illegible] Caltabiano et à 1 [illegible] de Mojo; il est donc [illegible] que ce village ne soi[illegible] feu.

"La terreur est [illegible] sieurs villages ont [illegible] leurs habitans.

"Pendant la nuit [illegible] ble et sublime tout [illegible] vous des fentes long[illegible] mètre sur une cen[illegible] largeur et qui ne c[illegible] flots de matière d'un [illegible] Imaginez-vous aussi [illegible] de la même matière, [illegible] 800 mètres et longs [illegible] et avec cela des pl[illegible] cendres, des tremble[illegible] des éclats continuels[illegible]

"Un incident fort[illegible] chute du pont Pisca[illegible] rinciale. La lave p[illegible] le pont, puis le pont [illegible] ant un bruit immen[illegible]

"L'épaisseur du t[illegible] moyenne de 20 mètre[illegible]

"Les dommages c[illegible] tion sont très consid[illegible]

"Plusieurs savants [illegible] le phénomène près d[illegible] calculé que les dix [illegible] environ 450 mètres [illegible] minute."

LES CERISES.—Nou[illegible] On ne les voit pas [illegible] Halles, en paniers, [illegible] tas; c'est en petites [illegible] c'est alignées et sym[illegible] plée que ces charmant[illegible] apparition à Paris. [illegible] loin d'être belle, la c[illegible] par la température, [illegible] peine à l'état de matu[illegible]

On croit généralem[illegible] été apporté d'Asie en [illegible] lus. Or le riche g[illegible] tourna à Rome après [illegible] date dans l'Asie-Mi[illegible] Avant Jésus-Christ. [illegible] ans que cet arbre [illegible] Carasonte est cultivé [illegible]

Cerasonte, aujourd'[illegible] une ville grecque de l[illegible] le royaume de Pont. [illegible] que dérive le nom [illegible] fruit dont il est quest[illegible]

Cependant, s'il fau[illegible] botanistes, il y a u[illegible] qui est indigène dans [illegible] rope. On le nomme [illegible] cerisier des oiseaux [illegible] le désigne populairem[illegible] merisier. Quoi qu'il [illegible] croit dans toute l'Eu[illegible] On l'a acclimaté dan[illegible] des. En France on l[illegible] l'étendue du territoi[illegible] récolte telle, qu'il se [illegible] terre et d'autres cont[illegible] un grand commerce d[illegible]

La cerise était le fr[illegible] Frédéric. Il voulait [illegible] table pendant une gr[illegible] née et donnait ordr[illegible] de lui en fournir pa[illegible] possibles.

Le royal philosoph[illegible] plaignait souvent, pe[illegible] cerises, de la rareté [illegible] mandait vertement le[illegible] ci, confus des reproc[illegible] déclarèrent que les m[illegible] effrontés, étaient seul[illegible] reté des cerises.

Grande colère de Fr[illegible] que la tête des moine[illegible] dans toute la Prusse.[illegible]

FEUILL[illegible]

[illegible]

LA [illegible]

QUITTANCE [illegible]

Par Paul [illegible]

DEUXIÈME [illegible]

LA GALERIE [illegible]

(Sui[illegible]

Mickey secoua sa tê[illegible] ça ses gros sourcils.

—Ce sont de sainte[illegible] il; mais il faut qu[illegible] une prière. Il nous [illegible] en vie, nous lui devon[illegible] Venez avec moi, Sam[illegible] viendra de gré ou de [illegible]

Les deux jeunes ge[illegible] ils songèrent à l'âme [illegible] rait, en peine, entre [illegible] et, malgré le respec[illegible] d'amour que les popu[illegible] gardent à leurs pauv[illegible] Kenny suivirent Mich[illegible] Knockderry. Il ne [illegible] qu'Owen, Kate, le val[illegible] Peggy.

Elles on fait avait [illegible] du valet pour échapp[illegible] sonne ne s'était aper[illegible] excepté Jermyn [illegible]

Joyce et Peggy [illegible] noux. Kate n'était [illegible]

—Notre frère est [illegible] man? dit-elle tout [illegible]

—Oui, répondit O[illegible]

—Les Molly-Magui[illegible] aujourd'hui dans le [illegible] way?

—Les Rescalers se [illegible] rues de la ville. Pri[illegible] Kate! c'était un d[illegible]